

COMPTE RENDU

10^{ème} assemblée générale de la Ligue Grand Est de Handball
A APACH le 14 juin 2026

Clubs présents : HAND SEDAN ARDENNES - YVOIS-CARIGNAN HB - BOGNY HAUTES RIVIERES HANDBALL - CHARLEVILLE-MEZIERES HB - HANDBALL CLUB FUMAY LA POINTE - ENTENTE TROYES AUBE CHAMPAGNE HANDBALL - ROMILLY HB - BRIENNE HANDBALL - ROSIERES ST-JULIEN HB - CS VALLEE DE LA VANNE HANDBALL - NOGENT HB - ASPTT HANDBALL CHALONS EN CHAMPAGNE - CAD MOURMELON - RC EPERNAY HB - AS ST BRICE - ASSOCIATION SPORTIVE LAIQUE D'AY - TAISSY CLUB HANDBALL - ESC CONNANTRE - ASC AVIZE HB - TINQUEUX GUEUX HC - FJEP BAZANCOURT - CHAUMONT HANDBALL - AS FRONCLES - FJEP SLIC CHEVILLON - HANDBALL LANGRES - HB MONTIER-EN-DER - CS CHALINDREY - CO JOINVILLE HANDBALL - SAINT DIZIER HANDBALL - BASSIN MUSSIPONTAIN HANDBALL - LUNEVILLE SPORTING CLUB - HOMECOURT HANDBALL - AMICALE LAIQUE DE NEUVES-MAISONS - NANCY HANDBALL - DOMBASLE SPORTS HANDBALL - LONGUYONNAISE ENTENTE SPORTIVE - PAGNY SUR MOSELLE AS HANDBALL - GORCY CLUB ATHLETIQUE HB - ST NICOLAS DE PORT HBC - ETOILE SPORTIVE DE CUSTINES HANDBALL - SMEPS HANDBALL 54 - JARVILLE JEUNES HANDBALL - BAYON HANDBALL CLUB 1965 - AS MAXEVILLE - LIVERDUN HBC 89 - VARANGEVILLE HCV - VILLERS HANDBALL - P2H HANDBALL - VAUBECOURT MAISON DES JEUNES - UNION SPORTIVE ARGONNE MEUSE - HANDBALL CLUB COMMERCEY - ETAIN RAYON ARTISTIQUE SPORTIF STAINOIS - REVIGNY ORNAIN - CLUB DES JEUNES - LAS VOID-VACON HANDBALL - VIGNEULLES HANDBALL AS - DAMVILLERS HBC - YUTZ HANDBALL - FENSCH VALLEE HANDBALL - ES HAGONDANGE HANDBALL - BOUZONVILLE HANDBALL - SARREBOURG MOSELLE SUD HANDBALL - CESC HANDBALL BOULAY - METZ MAGNY HB - SARRALBE - AMNEVILLE - COURCELLES CHAUSSY - ROMBAS - FONTOY US HB - KANFEN - ENTENTE HANDBALL RIVES CATTENOM ET ENVIRON - THIONVILLE MOSELLE HANDBALL - PORCELETTE - MARLY - CHATEAU SALINS - HBC BURE - HAYANGE - WOIPPY HANDBALL - METZ HANDBALL - AMANVILLERS HBC - MONTIGNY LES METZ - STIRING - HANDBALL CLUB DE VIGY - DEUX VALLEES KOENIGSMACKER - VAL ST PIERRE - SPORTS ET LOISIRS DU PAYS SIERCKOIS - SARREGUEMINES HB - MOULINS LES METZ HANDBALL - HANDBALL CLUB DE BEHREN - HOCHFELDEN DETTWILLER - SELESTAT ALSACE HANDBALL - STRASBOURG ASPTT - BETSCHDORF - BISCHWILLER - ERSTEIN - HAGUENAU - HILSENHEIM - HOERDT - ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - MARCKOLSHEIM - MARLENHEIM - MOLSHEIM - PLOBSHEIM - REICHSTETT - SELTZ - VAL DE MODER - WISSEMBOURG - WEYERSHEIM - MUTZIG - HBC RHENAN - LINGOLSHEIM - MARMOUTIER WASSELONNE SAVERNE HB - VENDENHEIM MUNDOLSHEIM - LYNX MULHOUSE HANDBALL - ASCA WITTELSHEIM - HBC HORBOURG-WIHR - CS LABAROCHE - CSL NEUF BRISACH - HB MASEVAUX - UCJE DANNEMARIE - CCA ROUFFACH - CS ST LOUIS - HBC THANN/STEINBACH - US WITTENHEIM/ENSISHEIM - COLMAR HC - HBC WINTZENHEIM - ASCO MULHOUSE HANDBALL - SIERENTZ HBC - BRUNSTATT/DIDENHEIM HB - HBVN SOULTZMATT - ASPTT MULHOUSE/RIXHEIM - CERNAY/WATTWILLER HANDBALL - HBC RIBEAUVILLE - SASL GUEBWILLER - HC VILLAGE NEUF - COLMAR CENTRE ALSACE - RAMBERVILLERS SPORTS ET LOISIRS RAMBUVETAIS - ST DIE VOSGES HANDBALL - VALLEE DE LA HAUTE MOSELLE HBC - MIRECOURT AVEC DOMPAIRE HANDBALL - CONTREXEVILLE HBC - STE MARGUERITE HANDBALL CLUB

Ouverture de l'assemblée générale par le Président Jean-Louis DUGRAVOT

Allocutions des personnalités :

- Mr. BERNARD LEICK (Président de l'association Sports & Loisirs du Pays Sierkois)
- Mme. Emilie VILLAIN (Maire d'Apach)
- Mr. Arnel CHABANE (Vice-président du Conseil départemental en charge des Sports et de la Culture)
- Mr. Guillaume MARECHAL (Vice-président Jeunesse de Sports de la Région Grand Est)
- Mr. Emmanuel THIRY (Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Grand Est)

VOTE : Approbation du procès-verbal de la 9^{ème} Assemblée Générale Ordinaire et Elective

Pour : 93.28% - voix : 555

Contre : 6.72% - voix : 40

Abstention : 17/92 voix

Rapport moral : Jean-Louis DUGRAVOT Président de la ligue Grand Est de Handball

« Mesdames, Messieurs,

*Chers dirigeants, bénévoles, arbitres, entraîneurs, partenaires et licenciés,
C'est un énorme plaisir de vous retrouver ici dans une extrémité de notre grand territoire
preuve de notre activité sur tout le Grand-Est.*

*Cette année encore, notre discipline a démontré sa vitalité, son dynamisme et sa capacité à
rassembler autour des valeurs fortes du handball : le respect l'engagement, la solidarité et le
dépassement de soi et ce malgré de trop nombreuses incivilités*

Un contexte économique exigeant

*Comme évoqué l'an passé nous avons travaillé sur les finances de la Ligue, après trois années
consécutives de déficit assez marqué voire très important nous allons vous présenter un bilan
proche de l'équilibre avec encore des provisions pour risques prudhommaux pour deux dossiers
sensibles qui ne sont toujours pas terminés. Cette saison s'est également inscrite dans un
contexte économique particulièrement contraint. L'augmentation générale des coûts de
fonctionnement, les baisses récurrentes des différentes subventions ANS Conseil Régional et
CTI vont encore nous amener à être plus vigilant, nous recherchons de nouvelles solutions de
financement, le marketing en est une pas facile à mettre en place au niveau d'une structure
comme la nôtre.*

*Je tiens à attirer votre attention sur l'année 2027 qui s'annonce complexe économiquement,
la plus grande vigilance est de mise. Nous avons travaillé sur l'optimisation des RH tout en*

assurant un service de qualité même si cela reste perfectible. Pour la prochaine saison nous allons encore devoir faire face à un départ de l'un de nos cadres d'état ce qui va entraîner une restructuration RH.

Malgré ces difficultés, clubs comités et ligue nous avons su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un engagement remarquable pour maintenir les activités, accueillir les licenciés et préserver la qualité de l'encadrement. Cette mobilisation collective démontre une nouvelle fois la solidité et la résilience du mouvement handball Grand-Estois.

La ligue restera pleinement mobilisée pour accompagner les clubs, défendre leurs intérêts et rechercher, aux côtés de nos partenaires, les solutions permettant de garantir un développement durable de notre discipline.

Une saison sportive riche et engagée

Tout d'abord comment ne pas évoquer le titre de Champion d'Europe de Metz Handball acquis de haute lutte face à Gyor. Une partie de ce titre nous et vous appartient à travers le travail dans les clubs, dans les sélections départementales et dans nos pôles d'accession et d'excellence,

Je tiens à saluer les performances sportives de nos équipes engagées dans les différents championnats nationaux et régionaux, ainsi que les parcours remarquables de plusieurs de nos jeunes talents champion de France aux inters ligues Féminines et Vice-Champion de France aux inters pôles masculins sans oublier les performances de nos arbitres.

Nos clubs ont poursuivi leur développement avec sérieux et passion. Malgré un contexte parfois exigeant, nous avons constaté une stabilité encourageante du nombre de licenciés, grâce aux diverses pratiques du handball, mais il nous faut rester très vigilant.

Le développement et la formation au cœur de nos priorités

La formation reste un axe essentiel de notre projet territorial. Cette saison, la ligue a poursuivi ses actions de formation des entraîneurs, de formation et d'accompagnement des arbitres, de développement du handball scolaire et du handfit du baby-hand et du beach handball.

La féminisation le para-handball sont également au cœur de nos priorités, nous voulons une pratique pour tous ;inclusion ,prévention des violences et incivilités devront être au cœur de nos priorités.

Les violences et incivilités sont en forte hausse, il faut nous questionner sur le déroulement de nos rencontres ,sur l'encadrement ,il faut absolument que tous ensemble nous travaillions pour trouver des solutions afin d'inverser la courbe.

Construisons ensemble un handball moderne, accessible à tous, durable et sans violence.

Des perspectives ambitieuses

Nous sommes venus à votre rencontre à mi-saison pour évoquer et construire notre handball de demain. Nous sommes arrivés avec des propositions exigeantes après un constat commun :la perte d'équipes au niveau national. Nous vous avons écouté et cet après-midi vous serez amenés à vous positionner sur une évolution sur plusieurs saisons de nos championnats jeunes et adultes ;ceci étant le fruit de nos échanges et validé par le Conseil territorial. Le but est de construire, grandir et s'affirmer sur le plan National et donner un maximum de chances

à nos jeunes talents et aussi de retrouver de la sérénité sur nos bancs et dans nos salles. Une reconnaissance pour tous les acteurs du handball

Je souhaite remercier sincèrement :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les membres des commissions,
- Les salariés de la ligue,
- Les collectivités territoriales,
- Nos partenaires institutionnels et privés,

*Ainsi que l'ensemble des bénévoles qui œuvrent quotidiennement au sein de nos clubs.
Saluer le travail de Pascale Galerne partie à la retraite fin 2025 et Cathy Marchal qui nous quittera dans quelques jours.
Sans votre engagement, rien ne serait possible.*

*Le handball est avant tout une aventure humaine. Ensemble, nous faisons vivre notre sport avec passion et conviction.
Je vous remercie pour votre confiance, votre engagement et votre fidélité.
Je souhaite à toutes et à tous une excellente fin de saison ainsi qu'une pleine réussite dans vos projets sportifs et personnels.*

Vive le handball et vive la ligue Grand-Est. »

VOTE : Approbation du rapport moral

Pour : 92.81% - voix : 607

Contre : 7.19% - voix : 47

Abstention : 7/32 voix

Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur de la LGE

Présentées par : Valérie PARISY – Présidente de la Commission des Statuts et de la Réglementation

VOTE : Validation de la modification des statuts

Pour : 86.50% - voix : 519

Contre : 13.50% - voix : 81

Abstention : 15/80 voix

VOTE : Validation de la modification du Règlement Intérieur

Pour : 91.95% - voix : 560

Contre : 8.05% - 49 voix

Abstention : 10/57 voix

Election de Lucie WEBERT

VOTE : Election Lucie WEBERT

Pour : 98.08% - 614 voix

Contre : 1.92% - 12 voix

Abstention : 5/30 voix

Election de Steve BASSETT

VOTE : Election de Steve BASSETT

Pour : 95.61% - 566 voix

Contre : 4.39% - 26 voix

Abstention : 6/41 voix

Rapport d'activités des commissions

Questions CTA – réponse par Daniel DAVID (vice-président de la commission Arbitrage) :

Le rapport a été présenté par le vice-président de la commission (le président étant absent), qui a répondu aux questions de l'assemblée.

Ce qui a été échangé :

Plusieurs points ont été soulevés par les représentants des clubs et les arbitres présents :

- ➔ Communication avec les arbitres : Un représentant de club a signalé des difficultés de communication, notamment concernant les rapports de discipline. Les communications se feraient uniquement par courriel, ce qui peut entraîner des oublis ou des messages perdus dans les spams. Il a été suggéré de rétablir un contact téléphonique pour les rappels, comme par le passé, afin d'éviter des suspensions d'arbitres pour des oublis administratifs. Le vice-président a reconnu qu'une amélioration était possible et qu'il en discuterait avec la secrétaire de la commission.
- ➔ Désignation des Jeunes Arbitres (JAJT3) : Un club a rapporté un problème de désignation multiple d'un jeune arbitre étudiant, malgré ses indisponibilités communiquées par courriel. Le jeune a été désigné à trois reprises sur le même jour et a finalement été signalé comme "non présent". Le vice-président a admis un manque de coordination entre les différentes cellules de désignation (cellules de proximité et commissions régionales) et a souligné la nécessité d'améliorer la communication interne pour que les indisponibilités saisies soient visibles par tous.

- ➔ **Mutualisation des désignations :** Un représentant de club a évoqué les difficultés liées au manque d'arbitres et a suggéré une meilleure mutualisation des désignations pour des raisons économiques et organisationnelles. Il a constaté que pour plusieurs matchs se tenant le même jour au même endroit, plusieurs arbitres différents étaient parfois désignés. Le vice-président a expliqué que le calendrier de désignation (régional à 3 semaines, proximité à 15 jours) pouvait complexifier cette mutualisation, mais que les cellules de proximité s'efforçaient déjà de tenir compte des désignations existantes.
- ➔ **Application "ambiance saine et sereine" :** Une question a été posée sur le caractère obligatoire du remplissage de l'application de suivi par les arbitres. Des arbitres s'interrogent sur le fondement réglementaire de la suspension de désignation en cas de non-remplissage. Le vice-président a précisé que cette obligation était inscrite dans le règlement intérieur de la CTA, communiqué aux arbitres lors de leur validation annuelle. Cette mesure vise à garantir la collecte de données fiables, utiles à la commission et aux clubs qui y ont désormais accès.
- ➔ **Absence du président de la CTA :** Un membre de l'assemblée a fait remarquer l'absence du président de la commission, pour la deuxième année consécutive, tout en soulignant que les clubs sont tenus d'être présents sous peine d'amende. Le vice-président a répondu qu'il représentait officiellement le président en sa qualité de vice-président.

Questions DISCIPLINE – réponse par Claude BOURZEIX et Jean-Louis DUGRAVOT

Ce qui a été échangé :

- ➔ **Sursis dans les décisions :** Une représentante de club a fait part de son sentiment qu'il y a trop de sursis dans les décisions de la commission, nuisant à l'effet dissuasif des sanctions. Elle a plaidé pour une communication plus forte sur les décisions. En réponse, il a été rappelé que la commission est régie par des textes précis et des grilles d'évaluation, et que le seul recours après une décision est le jury d'appel.
- ➔ **Éviction d'un membre de la commission :** Véronique Hauden I, représentante du club de Pagny et élue à la commission de discipline, a interpellé le bureau. Elle a signalé avoir été démise de ses fonctions au sein de la commission et ne plus avoir accès aux outils de travail (gestHand discipline, groupe WhatsApp) sans explication, qualifiant la situation d'« inacceptable ».

- ➔ Jean-Louis Dugravot a répondu que cette décision, qui concernait deux membres, avait été prise sur proposition du président de la commission pour des « raisons qui lui sont propres ». Il a ensuite expliqué que Mme Hauden était apparue dans un dossier disciplinaire et ne pouvait donc être juge et partie.
- ➔ Mme Hauden a contesté ce motif, le jugeant « subjectif et personnel ». Elle a expliqué avoir été démise de ses fonctions pour avoir filmé une fin de match où, en tant qu'OTM (Officiel de Table de Marque) seule, elle s'est sentie menacée et intimidée par un joueur et d'autres personnes. Elle a filmé pour prouver les faits et ne comprend pas en quoi cela justifie son exclusion.
- ➔ Le Président a répondu qu'il lui avait conseillé de porter plainte à la gendarmerie pour le piratage présumé de son téléphone, ce qui relève du pénal et non du disciplinaire.
- ➔ Sanction jugée abusive : Un représentant du club marnais a soulevé qu'un de ses officiels a été sanctionné alors que, durant l'audience, l'officiel A a avoué avoir modifié la feuille de match après le départ de l'officiel B et sans sa présence. Il dénonce un vice de forme manifeste qui n'a pas empêché la sanction et précise ne pas avoir fait appel en raison de la complexité des procédures.

Questions COC – réponse par Delphine BRETON :

Ce qui a été échangé :

- ➔ Envoi des résultats : Maurice Hadoux (Haguenau) a demandé pourquoi la Ligue n'envoyait pas un récapitulatif des résultats et classements chaque dimanche, à l'instar du comité du Bas-Rhin. Il a été répondu que les bénévoles de la commission régionale n'ont pas la capacité de réaliser cette tâche, contrairement aux salariés du comité, et que l'information est disponible en temps réel sur le site de la Fédération (GestHand).
- ➔ Organisation des finalités : Un représentant de club a suggéré d'organiser une finale triangulaire sur une journée pour les catégories Honneur et Excellence régionale afin de désigner un champion de la Ligue Grand Est.
- ➔ Gestion des conventions : M Seckinger (Lunéville) a soulevé le problème des erreurs administratives, citant le cas d'un jeune de 15 ans qui n'a pas pu jouer une finale car son nom avait été oublié sur la liste de la convention. Il a demandé un assouplissement du règlement pour qu'une erreur d'adulte ne pénalise pas un enfant. Il lui a été répondu qu'un assouplissement ouvrirait la porte à des dérives, que l'assurance ne couvrirait pas un joueur non inscrit, et que le règlement est

fédéral. Il a été ajouté que les listes avaient été élargies à 40 noms pour les barrages et que la commission réfléchissait à des moyens d'accompagner les clubs.

- ➔ Désignation des arbitres sur les ententes : Un membre de la commission d'arbitrage a demandé que les noms des clubs composant une entente apparaissent dans le libellé de celle-ci pour faciliter la désignation des arbitres en évitant les conflits d'intérêts.

Rapport de la Commission Développement et Services aux Structures

- ➔ Présentation du rapport de la commission, incluant notamment le dispositif "Ambiance Saine et Sereine".

Un représentant de club a témoigné positivement sur le dispositif "Ambiance Saine et Sereine". Initialement sceptique, il a indiqué avoir réalisé 55 interventions et a jugé que le dispositif fonctionnait "excellemment bien".

Rapport de la Commission Numérique

Présentation du rapport de la commission.

Ce qui a été échangé :

- Gestion des conventions sur GestHand : M Seckinger (Lunéville) a signalé une difficulté dans la gestion des conventions sur GestHand. Le club porteur n'a pas la visibilité sur les calendriers des autres clubs, ce qui complique la programmation. Il a été répondu que la Ligue ne peut pas modifier cet outil fédéral, mais que la demande peut être relayée. Une autre intervenante a précisé qu'il est possible de voir toutes les conventions via l'onglet "Administratif" de la fiche du club sur GestHand.
- Nouvelle Feuille de Match Électronique (FDME) : En réponse à une question, il a été confirmé que la nouvelle version de la FDME sortira en septembre. La Fédération organisera des webinaires de formation durant l'été, et la commission numérique de la Ligue se tiendra disponible pour répondre aux questions. Les tutoriels et webinaires fédéraux seront renvoyés directement aux clubs.

VOTE : Approbation des Rapports d'Activités du Secrétaire Général & des rapports des commissions

Pour : 69.53% - 413 voix

Contre : 30.47% - 181 voix

Abstention : 14/82 voix

Présentation du compte de résultat et le bilan financier 2025

Présenté par : Stéphane MAGNONI (Expert-comptable FIGEC)

M. Stéphane Magnouni, expert-comptable du cabinet Figec, a présenté le rapport financier pour l'exercice 2025.

- Résultat : Un déficit d'exploitation de 15 382 € et un déficit final de l'exercice de 5 359 €. Il a été souligné qu'il s'agissait d'un retour à un quasi-équilibre après plusieurs années de pertes.
- Produits : 1 790 518 €, incluant 431 000 € de subventions, dont 78 844 € non reconductibles en 2026.
- Charges : 1 805 900 €, avec une part de la masse salariale de 57,33%.
- Fonds associatifs : 901 874 €.
- Rapport du commissaire aux comptes : Le rapport, lu en séance, certifie la régularité et la sincérité des comptes.
- Il a été précisé que les dossiers prud'homaux justifiant les provisions étaient disponibles et que les traitements comptables étaient « totalement normaux, justifiés et validés par un commissaire aux comptes ».

Ce qui a été échangé :

- M. Bigel, du club de l'A S Pagny , a questionné l'évolution des provisions pour risques et charges sur 5 ans (de 50 000 € à 133 710 €) et l'augmentation de la masse salariale. Il a proposé d'intégrer des comptaibles de clubs à la réflexion financière.
- L'expert-comptable a justifié les provisions par deux litiges prud'hommes en cours et les indemnités de fin de carrière, qualifiant de « honteuse » l'insinuation d'un « compte d'ajustement ».

Un représentant de club a souligné que la part des charges de personnel restait trop importante et a demandé de poursuivre les efforts de réduction. Il a été répondu que des départs en retraite produiraient leurs effets en 2026 et 2027.

VOTE : Approbation du Compte de résultat & Bilan financier 2025

- Pour : 60.93% - 340 voix
- Contre : 39.07% - 218 voix
- Abstention : 18/104 voix

VOTE : Approbation du Rapport du commissaire aux comptes 2025

- Pour : 73.82% - 454 voix
- Contre : 26.18% - 161 voix
- Abstention : 12/60 voix

VOTE : Affectation du résultat

- Pour : 70.57% - 434 voix
- Contre : 29.43% - 181 voix
- Abstention : 14/75 voix

Présentation du Budget 2026 par Lucie WEBERT

Le budget prévisionnel 2026, s'élevant à 1 709 680 €, a été présenté par L. Webert. Il anticipe :

- Ressources : Une hausse des ressources statutaires (1 081 880 €) et une baisse des subventions (-11 %).
- Charges : Une baisse prévisionnelle des charges de personnel de 31 096 €, due à une réorganisation des effectifs (passage de 23,86 ETP à 22,80 ETP malgré 7 sorties et des remplacements sur des postes devenus nécessaires).
- Orientations tarifaires :
 - Augmentation des licences de 1 € (sauf dirigeants).
 - Lissage et réaligement des engagements masculins et féminins.
 - Réévaluation des tarifs de certaines formations de l'ITFE et des mutations (+30 € seniors, +25 € jeunes), justifiée par une étude des coûts réels et la volonté de limiter le « pillage » entre clubs.
 - Introduction d'un droit d'engagement symbolique de 20 € pour les préqualifications régionales afin de dissuader les forfaits.
 - Augmentation des tarifs arbitrage.

Ce qui a été échangé :

- Impact des hausses : Plusieurs représentants de clubs ont contesté le cumul des augmentations (fédérales et ligue), soulignant leur impact très lourd pour les clubs, notamment les plus petits. L'augmentation des formations bénévoles (+100 €) a été particulièrement critiquée. La Ligue a été invitée à « amortir » les hausses plutôt que de les cumuler la même année.
- Réinvestissement des mutations : un représentant de club a proposé qu'une part des frais de mutation revienne aux clubs formateurs. Il a été répondu que pour le PPF et les pôles, les fonds étaient déjà fléchés vers la structuration et l'accompagnement.
- Masse salariale et organisation : En réponse à une question d'un représentant du club Metz-Magny Handball, Lucie Webert a détaillé la réorganisation des ressources humaines par pôle (direction, administration, communication, etc.), expliquant les sorties et remplacements qui conduisent à une baisse des ETP pour 2026.
- Amendes pour absence à l'AG : Mme Belleville (CD 54) a questionné le calcul des pénalités (100 € + 50 € par occurrence). Il a été expliqué que le montant se voulait dissuasif pour garantir le quorum. Il a été rappelé que le nombre de procurations par club a été porté à deux pour faciliter la représentation.

Le budget 2026 a été soumis au vote.. Il a été indiqué que le document devrait être retravaillé et que, dans l'intervalle, l'accès aux licences serait suspendu.

VOTE : Tarifs & budget 2026

- ➔ Pour : 39.78% - 249 voix
- ➔ Contre : 60.22% - 377 voix
- ➔ Abstention : 7/49 voix

Les résultats remarquables 2025 – 2026

Présentés par : Claude BOURZEIX

- Compétitions jeunes : Les pôles espoir filles (championnes de France) et garçons (vice-champions) ont été salués, ainsi que la victoire du comité 54 au tournoi Michel Barbot .

- Coupes de France : Victoires des filles de Besançon et d'Epernay en départemental. Le club de d'Yvois- Carignan a été finaliste en Hand fauteuil.
- Accessions et maintiens : Félicitations aux équipes accédant en Nationale (dont Rosières et Sainte-Maure en N1), aux arbitres féminines (Maélys Carmaux et Yasmine Diar), et aux équipes professionnelles (SATH , Sélestat et Sarrebourg).
- Formation : Mise en avant de joueuses issues du territoire évoluant à Metz et Dijon, démontrant la qualité de la formation dans les clubs du Grand Est.
- Labels : Le club de Bassin-Mussipontain Handball a été labellisé.

Récompenses

Remise des Médailles et Récompenses

Plusieurs personnes et clubs ont été mis à l'honneur pour leur engagement et leur contribution au développement du handball.

Olivia Charton, médaille d'or de la Ligue Grand Est de Handball : L'allocution a retracé son parcours. Vice-présidente au club de Schiltigheim , elle s'investit dès 2012 dans l'entente Robertsau-Schiltigheim . En 2014, elle rejoint le comité directeur de la ligue d'Alsace . Éluë au comité du Bas-Rhin en 2012, elle prend la présidence de la commission Développement et Communication, où elle promeut diverses pratiques comme le handfit. En 2017, elle est élue à la Ligue Grand Est, présidant la Commission de Développement. En 2024, elle est élue au conseil d'administration de la Fédération Française de Handball (FFHB), intègre le cercle des 300 femmes dirigeantes et pilote l'opération "Hand'bassadeur" contre les violences dans le sport. La médaille lui est décernée pour son dévouement et sa contribution remarquable.

Bertrand Henry, médaille d'or de la Ligue Grand Est de Handball : L'allocution a présenté son parcours. Joueur formé à l'AS Void Vacon, il mène une carrière d'entraîneur au début des années 2000, notamment auprès des jeunes en championnat de France - 18 ans et de l'équipe senior masculine de Void Vacon qu'il mène en prénationale. Il rejoint ensuite l'équipe technique départementale et intègre le comité de handball en 2012 comme secrétaire général adjoint, puis secrétaire général. Récemment, il a repris des fonctions de secrétaire et d'entraîneur au sein du club de Void Vacon . Depuis le 6 juin 2026, il est le nouveau président du comité Meuse de handball. La médaille récompense son engagement de longue date.

Catherine Roussel, médaille de bronze fédérale : L'allocution a mis en lumière son engagement au club de Courcelles depuis 1978. Entraîneur des jeunes dès 1984, elle devient présidente du club en 2014. Sous sa présidence, elle a structuré le club en professionnalisant le secteur technique, en développant les partenariats et en renforçant la formation. Les résultats incluent l'évolution de l'équipe première en

Nationale 1, la réserve en Nationale 3, et un fort développement des sections jeunes, Baby Hand et Handfit. Sa contribution aux travaux du comité de pilotage Grand Est de l'Agence nationale du sport a également été soulignée.

Claude Rousseau, médaille d'argent fédérale : L'allocution a honoré son parcours. Ancien joueur, il s'est investi au sein du club de Jarville puis de l'ASPTT Nancy. Au sein de la Ligue Lorraine, il a participé à la mise en place de la démarche DFE pour accompagner la structuration des clubs. En tant que vice-président délégué de la Ligue Grand Est, il contribue au développement du handball sous toutes ses formes, avec un accent sur les nouvelles pratiques. La médaille lui est décernée par la FFHB pour son dévouement et son service au handball français.

Katia Delorme, félicitations de la Ligue : L'allocution a salué ses plus de 40 ans de service. Elle débute le handball en 1982, joue jusqu'en 2008, puis devient dirigeante. Elle a créé et anime une section au SRPF, et a obtenu les formations REVEC et TM. Son engagement continu sur les terrains chaque week-end a été souligné.

Bernard Leick , félicitations de la Ligue : L'allocution a félicité son parcours. Licencié à l'AS Apach depuis 1966, il devient entraîneur en 1989, menant l'équipe senior féminine de la division départementale à la prénationale. Toujours entraîneur des -17 ans et des seniors féminines, il est également JA et s'occupe de la section sportive du collège de Sierk -les-Bains.

Défi Baby Hand – Présenté par Steve BASSETT

Trois clubs reçoivent un kit baby hand :

- AS Saint Brice Courcelles
- Brienne Handball
- Château Salins Handball

Merci aux participants : Yvois Carignan, Saint-Brice Courcelles, Liverdun, Chaumont, Erstein, Brienne, Connantre, Rombas et Château-Salins.

Projets des commissions : Ambitions Grand Est

Jean-Louis Dugravot a présenté le projet "Ambition Grand Est", élaboré par les commissions de la Ligue (COM, SR, ITFE, Arbitrage, Technique). Ce projet a été retravaillé suite aux retours des dix comités lors de réunions préparatoires. La FFHB a salué le caractère précurseur de certaines propositions. Face aux retours indiquant que le projet initial était "un peu trop fort et un peu trop tôt", le calendrier a été étalé sur trois ans pour une mise en place progressive :

Les objectifs fondamentaux du projet sont axés sur la fidélisation et la structuration des clubs, en mettant l'accent sur les jeunes (joueurs, arbitres) et les entraîneurs. Un des sept objectifs principaux est de limiter "l'effet cascade" des descentes. Il a été rappelé

qu'entre 2022-2023 et 2026, le nombre d'équipes du Grand Est en national est passé de 79 à 59 (une baisse de 20%). Le projet vise à mieux préparer et accompagner les clubs accédant au niveau national pour qu'ils puissent s'y maintenir.

- ✓ **Saison 2026-2027** : Mise en place d'un dispositif avec des exigences et ambitions revues à la baisse.
- ✓ **Saison 2027-2028** : Stabilisation, sans changement, pour permettre aux clubs de se former et de s'adapter.
- ✓ **Saison 2028-2029** : Nouvelle progression des exigences.

Présentation du projet Ambitions

- Ecole d'arbitrage :

Présentation par Daniel DAVID

Daniel David a présenté les exigences pour les clubs : un **animateur d'école d'arbitrage** pour la formation et un **accompagnateur d'école d'arbitrage** pour les jeunes arbitres mineurs (cinq accompagnements requis pour être pris en compte). Il a ensuite été rappelé que la seule modification est que ces personnes doivent être validées et recyclées via la plateforme Gest'hand. La validation est valable 5 ans. Ces personnes devront également être à jour de leur recyclage, actives et justifier de leur honorabilité.

Un représentant de club a demandé si un correspondant serait identifié pour aider les clubs à mettre en place leur projet d'école d'arbitrage. Il a été répondu que cet accompagnement est déjà assuré par les comités. Il a été précisé que la Ligue a contacté chaque comité pour évaluer leurs besoins, et que certains ont indiqué ne pas avoir besoin de l'aide de la Ligue.

VOTE : Ecole d'arbitrage

- ➔ Pour : 93.30% - 543 voix
- ➔ Contre : 6.70% - 39 voix
- ➔ Abstention : 2/10 voix

- Ecole d'arbitrage –Moyenne de 5 arbitrages sur l'ensemble des JAJ nécessaire au club

Présentation par Daniel DAVID

Daniel David a présenté une proposition de modification du quota d'arbitrages pour les Jeunes Arbitres Juges (JAJ). L'objectif est de remplacer l'obligation pour chaque JAJ d'effectuer 5 arbitrages par un système de quota mutualisé au sein d'un même club. Par exemple, si un club doit fournir 3 JAJ, le total d'arbitrages requis serait de 15. Si un JAJ réalise 8 arbitrages, il peut "donner" ses arbitrages excédentaires à un autre JAJ du club.

VOTE : Ecole d'arbitrage – Moyenne de 5 arbitrages sur l'ensemble des JAJ nécessaire au club

- Pour : 100% - 617 voix
- Contre : -
- Abstention : 3/15 voix

Ecole d'arbitrage – JAJ Territorial

Présentation par Daniel DAVID

La commission d'arbitrage a présenté un projet d'évolution pluriannuelle (jusqu'à 2028-2029) des obligations en JAJT pour les clubs ayant au moins une équipe senior régionale. La proportion de JAJT augmenterait progressivement en fonction du nombre d'équipes jeunes (-13 à -18) engagées. Le barème à horizon 2028-2029 prévoit, par exemple, 2 JAJ dont 1 JAJT pour 1 à 2 équipes jeunes, et jusqu'à 6 JAJ dont 3 JAJT pour 6 équipes jeunes ou plus. L'objectif est d'assurer une couverture suffisante des championnats jeunes.

1. Des représentants de club ont demandé si le calcul se basait sur les équipes jeunes régionales ou toutes les équipes jeunes. Il a été confirmé que le décompte inclut toutes les équipes jeunes (-13 à -18) pour les clubs ayant une équipe senior en région.
2. L'exigence de 3 JAJT pour 6 équipes jeunes a été qualifiée d'"énorme" et excessive, soulignant la difficulté de former autant de JAJT.
3. L'intervenant de la commission a répondu qu'aucun club de niveau national ne remplissait les obligations cette année et qu'un nouveau projet pour faciliter le passage en T3 (territorial) dès 13 ans serait présenté pour aider les clubs.

VOTE : Ecole d'arbitrage – JAJ Territorial

- Pour : 46.23% - 270 voix
- Contre : 53.77% - 314 voix
- Abstention : 8/46 voix

Projet de révision du parcours des jeunes arbitres (JAJ) et désignations

Daniel David a présenté un projet visant à adapter le parcours des jeunes arbitres suite à l'évolution fédérale de l'âge des "JA" (18 ans). Le projet pour la saison prochaine prévoit :

L'objectif est d'augmenter la disponibilité des arbitres en se basant sur le volontariat.

- Ouverture de la formation JAJT3 dès 13 ans.

- Maintien du statut JAJ Club jusqu'à 17 ans.
- Possibilité de devenir JAJT3 à 14 ans sur volontariat et après formation.
- Passerelle automatique de JAJT3 vers JA à 18 ans.
- Les JAJ Club restent désignés par leur club, tandis que les JAJ Territoriaux intègrent les désignations mutualisées de la CTA.

Questions :

- Président du club de Mirecourt a pointé la difficulté des déplacements pour les jeunes arbitres (14-16 ans) et a suggéré d'optimiser les désignations en fonction de la proximité géographique et de moderniser les outils (applications).
- D David a répondu que le jeune peut rester JAJ Club s'il ne peut se déplacer, mais que les clubs doivent mettre des arbitres à disposition de la CTA pour assurer les désignations.
- Un représentant de club (parent d'ancien JAJ) a témoigné de la lourde charge logistique des désignations lointaines pour les familles.
- D David a indiqué que si un JAJ ne peut se déplacer, la CTA ne le désignera pas sur les jeunes, et le club devra alors assurer lui-même la désignation.
- Il a été précisé que les désignations tiennent déjà compte des disponibilités déclarées par les arbitres (lieux, horaires) et a reconnu l'intérêt de diffuser la liste des matchs non couverts.
- Il a été synthétisé que l'enjeu était de couvrir tous les matchs avec des arbitres compétents et que ce projet visait à y répondre.

Ecole d'arbitrage – Absence de JAJ à l'heure du coup d'envoi

Il a été constaté une incohérence entre le règlement régional et le règlement fédéral. Il a proposé une simplification :

- Appliquer un règlement régional unifié pour toutes les catégories mineures.
- Appliquer le règlement fédéral pour les catégories majeures.

Ce qui a été échangé : [Speaker 2] a demandé une confirmation, qui lui a été donnée : mineurs selon le règlement régional, majeurs selon le fédéral.

VOTE : Ecole d'arbitrage – absence de JAJ à l'heure du coup d'envoi

- ➔ Pour : 97.64% - 578 voix
- ➔ Contre : 2.36% - 14 voix
- ➔ Abstention : 3/14 voix

Projet : Une filière structurée

Présentation par Vincent VOLTAT

Vincent Voltat a présenté un projet progressif visant à structurer la filière jeune pour aider les clubs à se maintenir au niveau national. Il a précisé que 80% des clubs répondent déjà au critère d'avoir au moins une équipe jeune en région ou en championnat de France. Pour les autres, l'inscription aux pré-qualifications régionales jeunes sera considérée comme un effort suffisant.

Marjorie (Woippy Handball) a soulevé la difficulté pour les petits clubs de répondre à l'obligation d'avoir deux équipes jeunes du même sexe que l'équipe de référence.

- Élodie s'est inquiétée pour son club qui ne remplit pas encore les critères. Il lui a été répondu que la commission serait compréhensive pour la première année, l'étude se faisant en juin, laissant la saison pour se mettre en conformité.
- Christophe a salué un projet qui va dans la bonne direction.
- Concernant les ententes, Valérie Parisy a assuré que la convention est étudiée dans son ensemble et a rappelé que la commission n'a jamais sanctionné un club sur ce critère.

VOTE : Une filière structurée

- Pour : 78.70% - 447 voix
- Contre : 21.30% - 121 voix
- Abstention : 3/15 voix

Vincent Voltat a présenté l'évolution progressive des obligations de diplômes pour les encadrants. Le critère principal est que les entraîneurs "diplômés ou en formation" sont comptabilisés. Un entraîneur entrant en formation est considéré comme conforme. En cas de montée, l'entraîneur dispose du temps nécessaire pour se former.

Questions : Thierry a demandé si la personne diplômée devait être présente sur le banc. Vincent a clarifié que pour cette obligation générale de la CMCD il s'agit d'avoir une personne diplômée au sein du club, pas nécessairement sur le banc à chaque match.

VOTE : Des entraîneur(e)s diplômé(e)s

- Pour : 85.76% - 506 voix
- Contre : 14.24% - 84 voix
- Abstention : 7/37 voix

Vincent a présenté un projet imposant la présence sur le banc d'une personne "diplômée ou en formation" en adéquation avec le niveau de l'équipe senior.

- L'obligation est fixée à 15 matchs sur la saison, avec la possibilité de relayer plusieurs entraîneurs diplômés.
- Une augmentation des exigences est prévue pour 2028-2029.
- La sanction en cas de non-respect est un retrait d'un point au classement par match en infraction.

Il a été confirmé que le principe "diplômé ou en formation" s'applique et que la mesure a un impact direct sur le classement de la saison en cours (et non sur la CMCD évaluée en fin de saison).

VOTE : Des entraineur(e)s diplômé(e)s – Obligation FDME

- ➔ Pour : 69.38% - 401 voix
- ➔ Contre : 30.62% - 177 voix
- ➔ Abstention : 12/71 voix

Vincent a présenté le même principe pour les équipes jeunes évoluant en région : obligation d'un encadrant "diplômé ou en formation" sur le banc. La sanction est différente : pas de retrait de points, mais l'équipe en infraction ne pourra pas accéder à la poule haute ou aux finalités.

Il a été confirmé que le support de présentation serait envoyé aux clubs après correction.

VOTE : Des entraineur(e)s diplômé(e)s pour les équipes de jeunes

- ➔ Pour : 74.15% - 456 voix
- ➔ Contre : 28.85% - 159 voix
- ➔ Abstention : 4/29 voix

Valérie Parisy a présenté un projet visant à soumettre à la CMCD régionale toute équipe première d'un club évoluant au niveau régional, y compris les réserves d'équipes nationales. Le but est d'établir une équité entre tous les clubs. Si un club a deux équipes en région, seule la plus haute sera soumise.

En réponse à une question, Valérie a précisé que les obligations de la CMCD nationale ne sont pas identiques à celles de la ligue, ce qui justifie cette harmonisation. Il a été clarifié que si un club a une N1, une Excellence Région et une Honneur Région, seule l'équipe d'Excellence Région sera soumise à la CMCD Ligue.

VOTE : Projet CMCD-Equipe Réserve

- ➔ Pour : 54.66% - 299 voix
- ➔ Contre : 45.34% - 248 voix

→ Abstention : 12/65 voix

Projet Numérique

Valentin METZ (responsable numérique) a présenté les axes de travail :

- **Développement** : Poursuite du développement d'outils et de l'application "Sérénité", en s'appuyant sur l'IA.
- **Formation** : Organisation de webinaires pour les clubs sur l'IA et la sécurité numérique.
- **Accompagnement Fédéral** : Aide à la transition vers la nouvelle feuille de match électronique et au changement des adresses email des clubs (suppression des adresses @ffhandball.net le 14 juillet).
- **Prévention des incivilités** : Création d'une cellule pour mutualiser et promouvoir les initiatives locales (ex: Hand Citoyen, Ambassadeurs) dans le cadre du projet "Ambiance saine et sereine".

Une question a été posée sur le changement des adresses email. Valentin Metz a indiqué qu'une réunion avec les comités était prévue le mardi suivant pour aborder ce point.

Création de la licence "Esprit Club"

Il s'agissait de la présentation de la création de la licence "Esprit Club".

Valérie a présenté cette nouvelle licence pour dirigeants et bénévoles.

- **Caractéristiques** : Elle ne permet aucune fonction sur une feuille de match, est soumise au contrôle d'honorabilité, et couvre ses titulaires via l'assurance fédérale.
- **Coût** : Les parts fédérale et de ligue sont à zéro euro ; seule la part assurance (0,68€ ou 1,35€) est due.
- **Règles** : Non cumulable, non soumise aux mutations, ne peut être souscrite par un élu.
- **Utilité** : Pertinente pour les parents assurant le covoiturage et les bénévoles lors de manifestations.

Rappel sur les règlements des mutations

Il s'agissait d'un point d'information sur les mutations, présenté par Valérie.

• **Périodes et types de licences :**

- **Normale (1er juin - 31 juillet) :** Licence de type B.
- **Hors période (1er août - 31 déc.) :** Licence D (sans justificatif), licence B (avec justificatif).
- **Hors période (dès le 1er janv.) :** Licence C obligatoire, qui devient B la saison suivante.

• **Retour au club :** Donne une licence A après un délai de 9 mois, mais n'est plus possible après le 31 décembre.

• **Mutations payantes :** Pour licence "Hand à 4" et à partir de 12 ans.

• **Mutations gratuites :** Jusqu'à 11 ans, et pour les adultes/jeunes en cas d'absence d'équipe dans leur catégorie au club d'origine, ou pour les jeunes en cas de changement de situation familiale justifié (domicile, scolarité).

• **Important :** Une licence qualifiée ne peut être modifiée. En cas de doute, contacter la commission.

Il a été confirmé qu'un divorce n'est pas reconnu par la Fédération comme un motif d'établir 2 licences joueurs dans 2 clubs différents (sans mutation).

Rappel sur les règlements concernant les réclamations

Il s'agissait d'un rappel des procédures de réclamation par Alain Gilardot de la Commission Territoriale des Règlements et Litiges (CTRL).

• **Procédure générale :** La réclamation doit être envoyée depuis l'email fédéral du club.

• **Types de réclamations :**

1. **Match arrêté :** Saisie automatique de la CTRL (sauf problème matériel traité par la COC).
2. **Réclamation sur feuille de match (qualification ou faute technique) :** Doit être mentionnée sur la feuille de match et confirmée par email à la CTRL sous 2 jours, avec un droit de 200 €.
3. **Réclamation contre une décision d'un organe territorial :** Transmise à la CTRL par email sous 7 jours, avec un droit de 200 €.

• **Délais et appel :** La CTRL rend sa décision sous 3 mois. Un appel est possible sous 7 jours auprès du Jury d'Appel National, avec un droit de 400 €.

En réponse à une question, il a été précisé que les clubs disposent déjà du RIB de la Ligue pour les paiements.

Allocution des personnalités

Allocution de Michel Le Guen, vice-président du CROS Grand Est :

Il a partagé ses observations, notant la longueur des débats de l'AG. Il a exprimé sa vive inquiétude face à la montée des problèmes disciplinaires. Il a annoncé une baisse des cotisations du CROS pour les ligues, mais a alerté sur la diminution des subventions publiques. Il a présenté les projets du CROS (conseil des jeunes, colloque des présidents de ligues) et a insisté sur le rôle essentiel des communes et la nécessité de redynamiser le sport en milieu rural.

Intervention de Monsieur Thierry Mathieu, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) :

Représentant l'État, il a félicité la Ligue pour ses efforts budgétaires et a rappelé le soutien financier de l'État (96 000 € en 2025) et la mise à disposition de trois CTS. Il a présenté plusieurs dispositifs : l'appel à projet "CertifAsso" pour l'engagement des jeunes, l'importance de la lutte contre les violences (obligation de contrôle d'honorabilité et signalement via "Signal Sport"), et la création en septembre du "mois de l'activité physique et sportive". Il a appelé à une réflexion commune sur l'attractivité territoriale face à la déprise démographique.

Clôture de l'Assemblée Générale

Allocution de clôture de Monsieur Mickael BOUTINES représentant de la FFHB :

Au nom du président Philippe Bana, il a souligné l'importance de préserver le "pacte local" entre clubs et collectivités et de se réinventer. Il a réaffirmé le soutien de la fédération à la Ligue Grand Est et a mentionné un futur rendez-vous en octobre à Strasbourg.

Mot de clôture de Monsieur Jean-Louis DUGRAVOT Président de la Ligue Grand Est :

Il a remercié les participants pour la qualité des débats et s'est montré satisfait de l'approbation des projets. Il a indiqué que la Ligue reviendrait vers les clubs sur les aspects financiers. Il a conclu en remerciant chaleureusement le club local et son président Bernard pour l'organisation, ainsi que les élus, salariés et CTS de la Ligue. Il a ensuite invité l'assemblée à un moment de convivialité.

Le Président
Jean-Louis DUGRAVOT



Le Secrétaire général
Claude BOURZEIX

